



# NEWSLETTER

## CONTRÔLE DES SYSTEMES EMBARQUES DE CONTRÔLE DES EMISSIONS POLLUANTES DU VEHICULE "OBD"

Mise en application?	A compter du 1er janvier 2011
Qui est concerné?	VEHICULES DIESEL: Véhicules lourds motorisés mis en circulation pour la première fois à compter du 01/07/2008 VEHICULES FONCTIONNANT AU GAZ: Véhicules lourds motorisés mis en circulation pour la première fois à compter du 01/10/2010
A quoi ça sert?	<b>Le système OBD est un système de diagnostic embarqué pour le contrôle des émissions, capable de déceler l'origine probable d'un dysfonctionnement au moyen de codes d'erreurs stockés dans le ou les calculateurs du véhicule.</b> Le système OBD surveille et enregistre notamment les défauts suivants: L'efficacité du catalyseur (Essence/Diesel) Le fonctionnement et l'intégrité du filtre à particules (Diesel) Le fonctionnement du système d'alimentation en carburant (Essence/Diesel) Le fonctionnement des sondes à oxygène (Essence) La présence de ratés de combustion (Essence) Tous les autres composants du GMP (Groupe Moto Propulseur) relatifs aux émissions et connectés à un ordinateur dont la défaillance peut entraîner des émissions supérieures aux seuils OBD (Essence/Diesel) La continuité électrique de tous les composants du GMP (Groupe Moto Propulseur)
Conditions d'essai?	Les roues du véhicules sont immobiles
Attention!!!	Lors du contrôle, la dépose d'un cache (ou de tout autre élément) par le contrôleur peut être nécessaire pour accéder à la prise OBD. Elle est alors réalisée avec l'outillage du lot de bord du véhicule si nécessaire.
Et sur mon PV de contrôle?	Les informations transmises par l'appareil ne sont pas imprimées sur le procès-verbal de contrôle. Lorsque l'interrogation du calculateur n'est pas réalisée au motif que la localisation de la prise n'a pas été réalisée, le contrôleur valide le commentaire: <u>Prise OBD non localisée</u> Lorsque l'interrogation du calculateur n'est pas réalisée au motif que le protocole de communication n'a pas été reconnu, le contrôleur valide le commentaire suivant: <u>Protocole non reconnu</u> En l'absence de témoin, le contrôleur valide le commentaire suivant: <u>Absence de témoin OBD</u>  Attention!!! Les commentaires ne sont pas imprimés sur le PV mais leur code est archivé informatiquement avec les données du contrôle et transmis à l'Organisme Technique Central!



Pour plus d'information, vous pouvez contacter nos techniciens

du lundi au vendredi de 7H à 19H et le samedi de 7H à 12H au:

**0810 599 800**

CONTRÔLE TECHNIQUE POIDS LOURDS DU VALENCIENNOIS

NEWSLETTER - FEVRIER 2011

REFERENCE REGLEMENTAIRE: SR / V / P9-1 \_ CONTRÔLE DES SYSTEMES EMBARQUES DE CONTRÔLE DES EMISSIONS POLLUANTES DES VEHICULES LOURDS "OBD" INDICE A